
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de LOUVIGNY (Département CALVADOS)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Le 10/12/2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section ZK numéros 206p, emprise d'environ 1400 m², et 207p, emprise d'environ 9 625 m² pour une contenance totale d'environ 11 025 m².

POS/PLU : PLU zone AUev et zone 1NAe

PROJET : Les parcelles cadastrées référencées ci-dessus sont incluses dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différée arrêté par le Préfet du Calvados le 3 août 2015. Sur ce secteur « entrée de ville », le projet prévoit la création de logements avec une densité d'au moins 25 logements /ha.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du 13/12/2018 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : SCI BAMBOU

ÉVALUATION
DOMANIALE : Le 05/12/2018 - 96.000 € + 10 % négociation


IMPUTATION : Compte n° 901 107 – LOUVIGNY « Entrée de ville – Habitat »
Enveloppe projet : 111 500 €

ROUEN le 10/01/2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT